

Le Cardinal Burke propose une sorte d’ « ultimatum » pour la correction formelle du Pape

Publié le 20 décembre 2016
5 minutes

Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.

Le Cardinal Burke a déclaré dans une interview à LifeSiteNews « quand vous êtes insulté pour avoir défendu la vérité, cela renforce votre attachement à l’Eglise ».

Après l’Epiphanie, si le Pape s’obstine à refuser de répondre **aux dubia des cardinaux** sur l’interprétation d’**Amoris Laetitia**, **le Cardinal Burke corrigera publiquement le Pape**, en utilisant une forme très simple ; une façon de protéger cette fonction papale et son exercice. Tout cela se fait dans le respect absolu pour la fonction du Successeur de Saint Pierre.

19 Décembre 2016

Au cours d’un entretien avec **LifeSiteNews**, le Card. Raymond Burke a évoqué un calendrier possible pour la « correction formelle » (1) du Pape François s’il s’obstinait à refuser de répondre aux cinq dubia présentés par quatre cardinaux dans le but d’éclaircir les points les plus controversés d’**Amoris Laetitia**.

« Il faut que ces dubia obtiennent une réponse parce qu’ils touchent aux fondations mêmes de la vie morale et à l’enseignement constant de l’Eglise sur le bien et le mal ainsi que sur plusieurs réalités sacrées comme le mariage, la Sainte Communion, etc. » a déclaré le Cardinal par téléphone.

« Naturellement nous sommes dans les derniers jours précédant la Nativité solennelle de Notre Seigneur, puis il y aura l’Octave de Noël et les célébrations du début de la nouvelle année – le mystère de la naissance de Notre Seigneur et son Epiphanie – donc **cela aura probablement lieu quelque temps après cela.** »

Le Cardinal, **qui a été nommé par le Pape à la tête de l’Ordre de Malte** (2) a affirmé que la forme que prendrait cette correction serait « très simple ».

« Ce sera direct, même si les dubia le sont déjà. Seulement, dans ce cas, nous ne poserons plus de questions mais **nous confronterons les affirmations d’Amoris Laetitia qui sont sources de confusion avec l’enseignement et la pratique constante de l’Eglise**, corrigeant de ce fait **Amoris Laetitia.** » a-t-il déclaré.

L’exhortation **Amoris Laetitia** a provoqué une grande confusion dans l’Eglise depuis sa publication en avril à cause de son ambiguïté sur plusieurs questions morales importantes. Cette confusion a mené plusieurs évêques et plusieurs conférences épiscopales à interpréter le document de façon parfois contraires à ce que dit l’Eglise en matière de mariage, de sexualité, de conscience et de réception de la Sainte Communion.

Par exemple, les évêques de Buenos Aires et Mgr McElroy de San Diego ont interprété le document comme une autorisation à permettre aux catholiques divorcés, civilement remariés et vivant en état d’adultère à recevoir la communion dans certains cas. **Le Pape a lui-même écrit aux évêques de Buenos Aires pour les féliciter en affirmant qu’il « n’y avait pas d’autre interprétation ».**

Le Cardinal Burke ainsi que les Cardinaux **Brandmüller**, **Caffarra** et **Meisner** ont donc ensuite envoyé cinq dubia, des questions demandant une réponse claire par oui ou par non en septembre afin de demander au Pape d’apporter la clarté sur la conformité de cette exhortation avec l’ensei-

gnement moral de l'Eglise. **Comme le Pape n'avait toujours pas répondu deux mois plus tard, les cardinaux ont rendu leurs questions publiques.** Ce n'est qu'ensuite que le Cardinal Burke a dévoilé qu'un acte de correction formelle (3) serait nécessaire au cas où le Pape refusait de clarifier son exhortation.

Même si un tel acte de correction formelle est rare dans l'histoire de l'Eglise, il n'est pas sans précédent.

Au XIV siècle, le Pape **Jean XXII** avait été publiquement contredit par des cardinaux, des évêques et des théologiens laïcs après avoir nié la doctrine affirmant que les âmes des justes étaient admises à la vision de Dieu tout de suite après leur mort, enseignant au lieu de cela qu'elles devaient attendre la résurrection à la fin des temps. Le Pape Jean avait ensuite rectifié sa position, en partie grâce à une lettre commune rédigée par des théologiens de l'Université de Paris qui, tout en professant leur obéissance totale au Pape, exprimait clairement que **son enseignement contredisait celui de la foi de l'Eglise.**

Le Card. Burke avait déclaré que cette procédure de correction de l'erreur d'un Pape était « une façon de protéger cette fonction et son exercice ». « Tout cela se fait **dans le respect absolu pour la fonction du successeur de saint Pierre** » a-t-il déclaré.

Sources : *LifeSiteNews / Le Suisse romain / La Porte Latine* du 20 décembre 2016

Notes de La Porte Latine

(1) Cardinal Burke suggests timeline for '**formal correction**' of Pope Francis (www.lifesitenews.com)

(2) Il s'agit plus d'un limogeage- destitution - qu'une nomination... Lire à ce sujet : [Le limogeage d'un grand cardinal, par R. de Mattei](#) du 11 novembre 2014 et [Mgr Ricca promu, Mgr Burke déchu : dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es...](#) du 23 janvier 2015

(3) « *It was after this that Cardinal Burke **disclosed** that **a formal act of correction** would be necessary, if the Pope refused to clarify the meaning of his exhortation* »